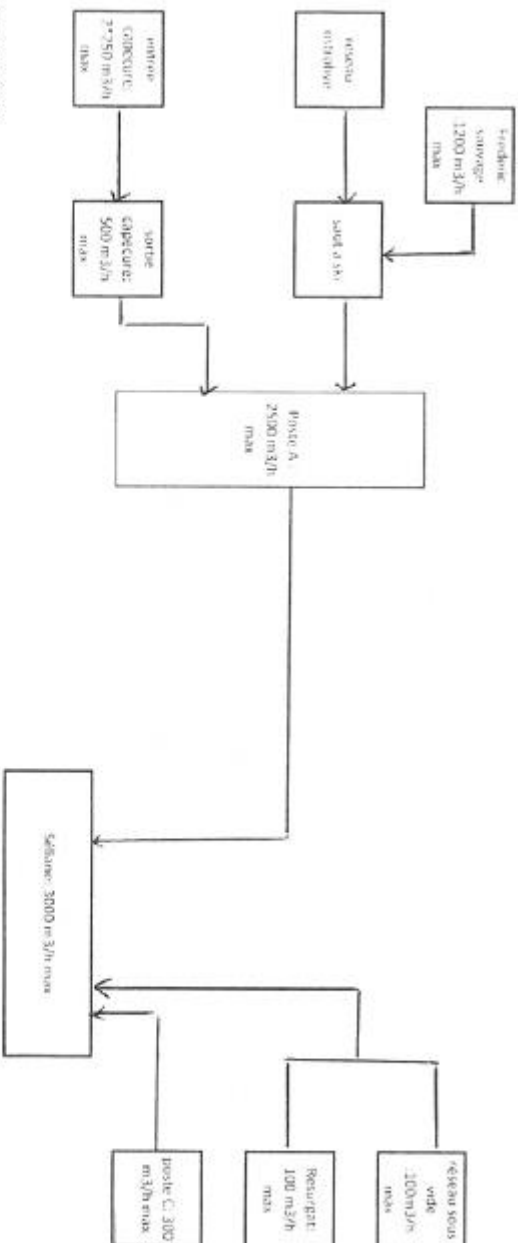


**Eaux d'extinction d'incendie : volume disponible dans le bassin Châtillon
(bassin de stockage de la station de prétraitement de Capécure)**

Synoptique du réseau d'assainissement aboutissant à la station d'épuration de Boulogne sur mer (station Séliane) :

Synoptique réseau vers Séliane



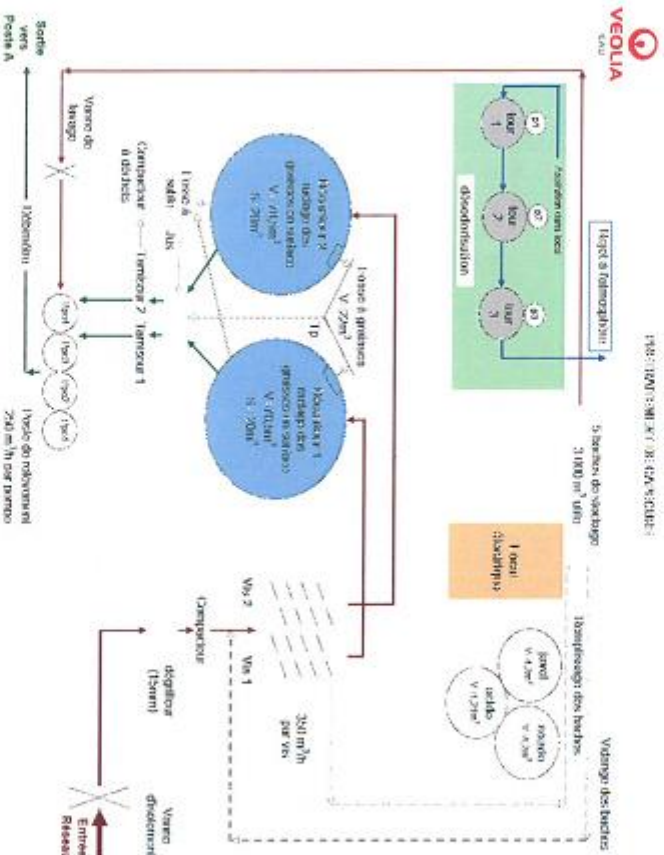
(document CAB)

Volume disponible dans le bassin de stockage de la station de prétraitement de Capécure (Châtillon)

15/12/2017

1/3

Synoptique de l'usine de prétraitement de Capécure (Place de Châtillon) :



(document CAB)
 Nota : les vis de relèvement ont été remplacées en 2017 par 2 pompes de capacité unitaire 250 m³/h.

Volume disponible dans le bassin de stockage de la station de prétraitement de Capécure (Châtillon)

15/12/2017

Volume disponible dans le bassin :

Le volume disponible dans le bassin de stockage de l'usine de prétraitement de Capécure est calculé à partir des relevés de niveau de chacun des compartiments de ce bassin (1 relevé par pas de temps de 5 minutes) de l'année 2016.

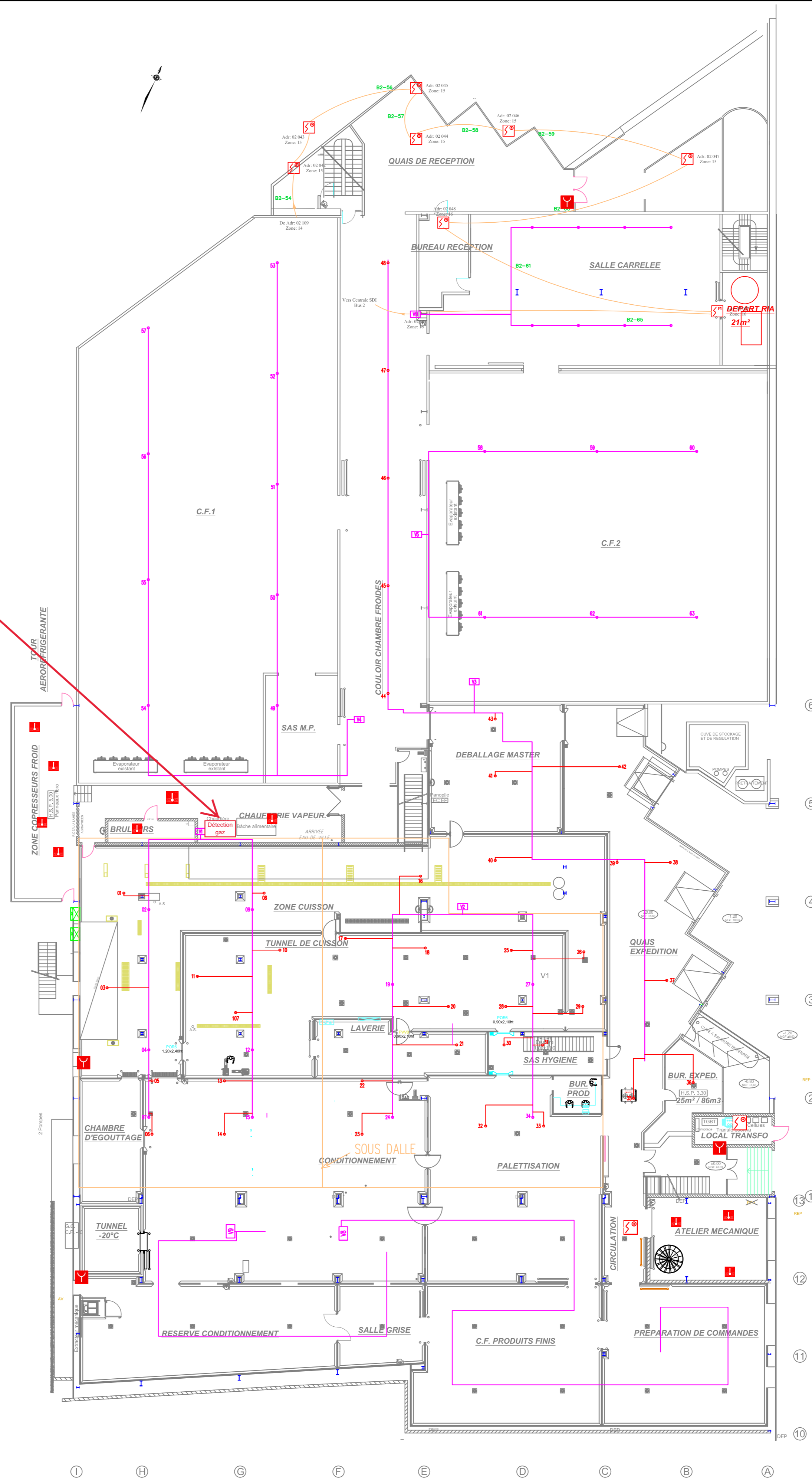
Volume disponible au TOTAL des 5 compartiments du bassin (m³)	janv-16	fév-16	mars-16	avr-16	mai-16	jun-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16
MOYENNE	2729	3181	3167	3144	3102	2821	2764	2809	2837	2739	2595	2868
MINI	694	2365	2810	2886	1105	721	2854	2476	731	700	680	2871
MAXI	3505	3639	3272	3401	3281	3011	2839	2881	3388	3272	3009	3039
MEDIANE	2931	3172	3179	3141	3138	2915	2764	2817	2876	2627	2841	2899
5ème CENTILE	1265	2936	3002	3077	2794	2419	2754	2732	2055	2158	1149	2944
10ème CENTILE	1563	3029	3082	3109	3075	2688	2761	2783	2824	2662	1666	2954
90ème CENTILE	3369	3371	3230	3218	3247	2866	2810	2847	3130	2854	2851	3019
5ème centile = valeur telle que 5% des valeurs sont inférieures												
10ème centile = valeur telle que 10% des valeurs sont inférieures												
90ème centile = valeur telle que 90% des valeurs sont inférieures												
calculs réalisés à partir des relevés de mesure de niveau, pas de temps 5 minutes												

Pièce jointe n°6 – Annexe 5

Equipements incendie

PJ n°6 – Annexe 5 - Plan détection incendie

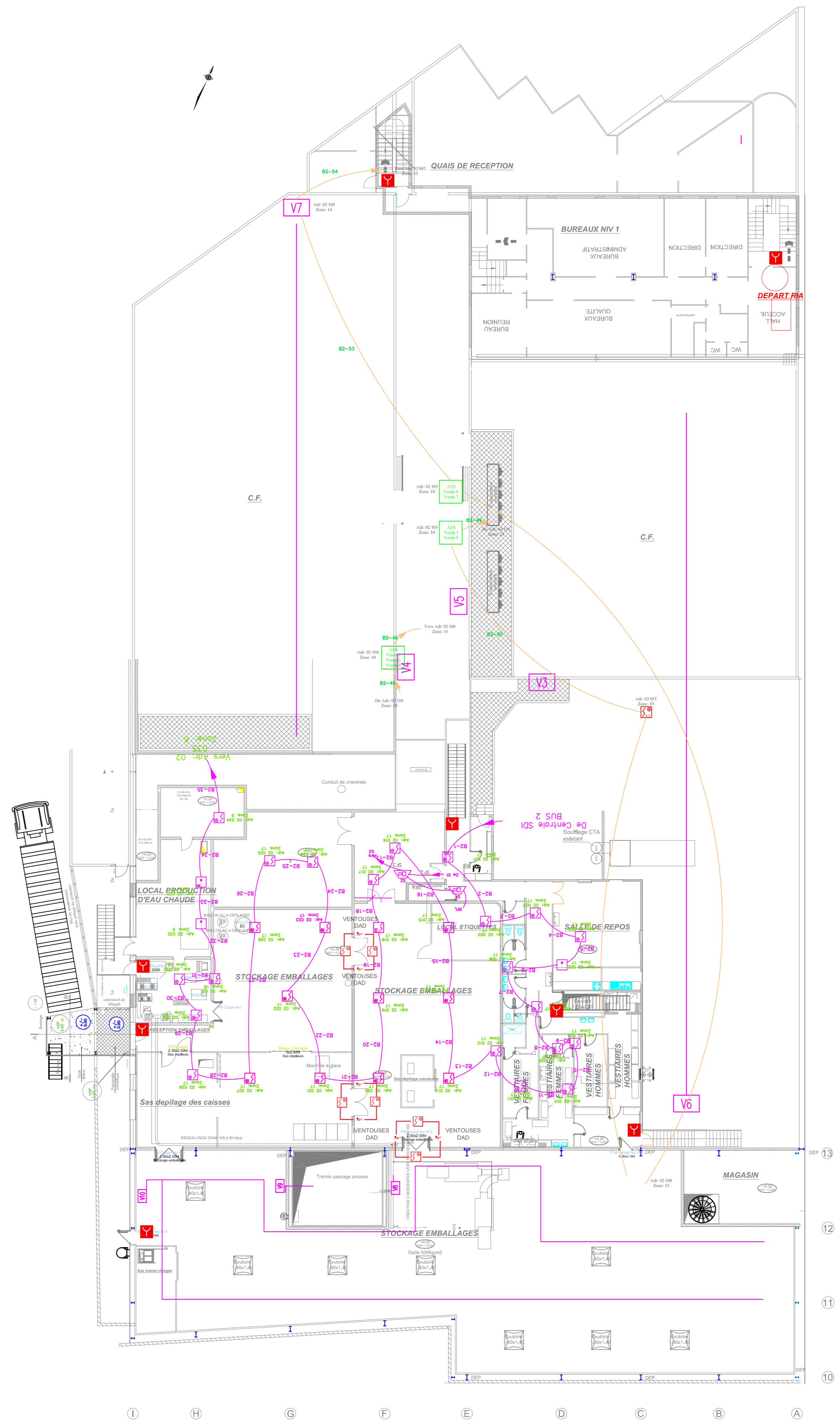
COUPURE ASSERVIE A LA DETECTION GAZ



Légende

	DETECTEUR IONIQUE DE FUMEE
	DETECTEUR IONIQUE DE FUMEE EN FAUX PLAFOND
	DETECTEUR IONIQUE DE FUMEE EN FAUX PLANCHER
	DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE
	DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE EN FAUX PLAFOND
	DETECTEUR OPTIQUE DE FUMEE EN FAUX PLANCHER
	DETECTEUR THERMIQUE (THERMOVOLUCOMETRIQUE + THERMOSTATIQUE)
	DETECTEUR THERMIQUE EN FAUX PLAFOND
	Pancarte Lumineuse et sonore "EVACUATION IMMEDIATE"
	Pancarte Lumineuse "ENTREE INTERDITE"
	DETECTEUR DE FLAMME
	DETECTEUR DE FLAMME EN FAUX PLAFOND
	DECLENCHEUR MANUEL
	DECLENCHEUR MANUEL ETANCHE
	DETECTEUR DE GAZ
	INDICATEUR D'ACTION
	SIRENE EVACUATION ETANCHE SE710
	SIRENE EVACUATION NFS 32000 CLASSE B chorus
	VENTOUSE
	TAB. DE COM. INCENDIE
	DETECTEUR MULTICAPTEUR EN AMBIANCE
	DETECTEUR MULTICAPTEUR EN PLAFOND
	DETECTEUR MULTICAPTEUR EN PLANCHER
	DETECTION INCENDIE VERDA

PJ n°6 – Annexe 5 - Plan détection incendie



Légende	
	DETECTEUR IONIQUE DE FUMÉE
	DETECTEUR IONIQUE DE FUMÉE EN FAUX PLAFOND
	DETECTEUR IONIQUE DE FUMÉE EN FAUX PLANCHER
	DETECTEUR OPTIQUE DE FUMÉE
	DETECTEUR OPTIQUE DE FUMÉE EN FAUX PLAFOND
	DETECTEUR OPTIQUE DE FUMÉE EN FAUX PLANCHER
	DETECTEUR THERMIQUE (THERMOVOLUMÉTRIQUE + THERMOSTATIQUE)
	DETECTEUR THERMIQUE EN FAUX PLAFOND
	Pancarte Lumineuse et sonore "EVACUATION IMMEDIATE"
	Pancarte Lumineuse "ENTREE INTERDITE"
	DETECTEUR DE FLAMME
	DETECTEUR DE FLAMME EN FAUX PLAFOND
	DECLENCHEUR MANUEL
	DECLENCHEUR MANUEL ETANCHE
	DETECTEUR DE GAZ
	INDICATEUR D'ACTION
	SE710 SIRENE EVACUATION ETANCHE SE710
	SIRENE EVACUATION N°S 32001 CLASSE B chorus
	VENTOUSE
	Tableau de Contrôle et de Signalisation
	DETECTEUR MULTICAPTEUR EN AMBIANCE
	DETECTEUR MULTICAPTEUR EN PLAFOND
	DETECTEUR MULTICAPTEUR EN PLANCHER
	DETECTION INCENDIE VESDA

Installation nouveau PEI



David HERBEZ <D.HERBEZ@nuevapescanova.fr>
A Daniele.Wasselin@ville-boulogne-sur-mer.fr
Cc Karyne COPPIN GOULLIART; Julien BELLETTRE



Installation nouveau PEI.pdf
.pdf Fichier

↳ Répondre ↳ Répondre à tous → Transférer ⋮

mer. 04/03/2020 15:37

Bonjour Madame Wasselin,

Suite à notre entretien veuillez trouver ci-joint les échanges que j'ai pu avoir avec le SDIS sur la nécessité d'installer un nouveau PEI sur la rue Constantine. Je vous ai joint aussi les plans explicatifs afin de vous aider à mieux cerner la situation.

Nous devons respecter 2 points réglementaires :

1. La couverture DECI selon les préconisations du SDIS 62 à savoir : avoir au moins 1 PEI à 60m³/h à moins de 150m de l'entrée du bâtiment => OK avec PEI n° 229 et 230.
2. Nous sommes une entreprise ICPE régit par l'arrêté du 23/03/2012. L'article 14 du présent arrêté stipule :
 - un ou plusieurs appareils d'incendie (prises d'eau, poteaux par exemple), d'un réseau public ou privé d'un diamètre nominal DN100 ou DN150 implantés de telle sorte que tout point de la limite de l'installation se trouve à moins de 100 m d'un appareil permettant de fournir un débit minimal de 60 m³/h pendant une durée d'au moins 2 h et dont les prises de raccordement sont conformes aux normes en vigueur pour permettre au service d'incendie et de secours de s'alimenter sur ces appareils = 120 m³ minimum.
 - Les appareils sont distants entre eux de 150 mètres maximum (les distances sont mesurées par les voies praticables aux engins d'incendie et de secours).

Nous ne respectons pas la deuxième condition de l'article 14 de l'arrêté du 23/03/2012. De ce fait, je le répète nous avons un besoin impératif d'avoir de nouveau ce PEI en fonctionnement.

Comme vous avez une réunion mairie / Véolia / SDIS le 25/03 auriez vous la possibilité d'évoquer ce sujet ou tout du moins le mettre à l'étude pour en voir la faisabilité ?

J'attends votre retour sur le sujet,

Merci d'avance,

Cordialement,

David HERBEZ

Coordinateur QSE

NUEVA PESCANOVA GROUP

Tel Fixe : +33 3 21 87 98 41 | Tel Mobile : +33 (0) 7 61 42 73 12

4 -10 rue Constantine
62 200 BOULOGNE SUR MER
France.
nuevapescanova.com



Compte rendu échange téléphonique avec SDIS 62 :

Date : mardi 11 février 2020 10h00

Interlocuteur : Lieutenant Da Silva, service prévision des risques à la direction départementale du SDIS 62

Nous avons 3 critères à respecter pour avoir une Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) qui soit conforme :

1. Avoir un PEI (Point d'Eau Incendie) à moins de 150 mètres de son entrée (Règlement DECI SDIS 62)
2. Avoir un ou plusieurs PEI se situant à moins de 100 mètres de l'installation (arrêté du 23/03/2012)
3. Les PEI doivent être distants au maximum de 150 mètres.

Le lieutenant Da Silva nous indique que nous avons 2 PEI référencés à proximité de l'installation numéroté n°229 et 230. Les distances en sa possession font que nous sommes limites pour le point 2 ci-dessus et non conforme pour le point 3.

En effet, les deux PEI autour du site sont distants de plus de 150 mètres (voir plan joint). Il nous indique qu'il faut aménager au moins 1 point d'eau pour réduire ces distances et ainsi avoir une bonne couverture DECI.

David HERBEZ

De: DEBOVE Olivier <odebove@sdis62.fr>
Envoyé: vendredi 14 février 2020 13:39
À: David HERBEZ
Cc: DA SILVA Laurent
Objet: RE: REFERENCEMENT PEI

M. HERBEZ,
Bonjour,

Suite à vos récents échanges avec le Lt DA SILVA au sujet de la DeCI de votre site, la ré-implantation d'un PEI à l'angle de la rue de Constantine et de la rue d'Henriville permettrait de valider la conformité du site vis-à-vis de l'art.14 de l'arrêté type ICPE 2221 mais également et surtout de pouvoir gagner sur le volet opérationnel en cas de sinistre.

Il conviendra pour autant de pouvoir valider les performances hydrauliques (60 m3/h sous 1 bar mini de pression dynamique) de 2 hydrants en utilisation simultanée en intégrant de facto le nouvel hydrant implanté.

Concernant l'accessibilité et la desserte aux installations, il apparait difficile en l'état de cibler une zone précise pour l'emplacement de l'aire de mise en station de l'échelle. Pour autant la desserte de l'installation par la rue de Constantine (si elle peut être libérée rapidement en cas d'occupation et de stationnement) doit pouvoir permettre de mettre en station facilement les moyens aérien si nécessaire.

Cordialement.

Commandant Olivier DEBOVE
Chef du service Gestion des Risques
Groupement Prévision – SDIS 62
Tél : 0321218850 – Mail : odebove@sdis62.fr

De : DA SILVA Laurent <ldasilva@sdis62.fr>
Envoyé : vendredi 14 février 2020 10:46
À : DEBOVE Olivier <odebove@sdis62.fr>
Objet : TR: REFERENCEMENT PEI

Bonjour mon commandant,

Avant toute réponse, puisqu'il s'agit d'une industrie

J'attends votre retour

Respect

Lieutenant de 1^{ère} classe Laurent DA SILVA
Groupement Prévision Des Risques- Pôle Prévention Prévision Opération
Service Gestion des Risques, Mission D.E.C.I.
+33(0)3.21.21.21.82.45
+33(0)6.75.06.94.92
Mail de contact : prevision@sdis62.fr

PJ N29 Plan de masse 1/2500

localisation voie engins / échelle

Légende :



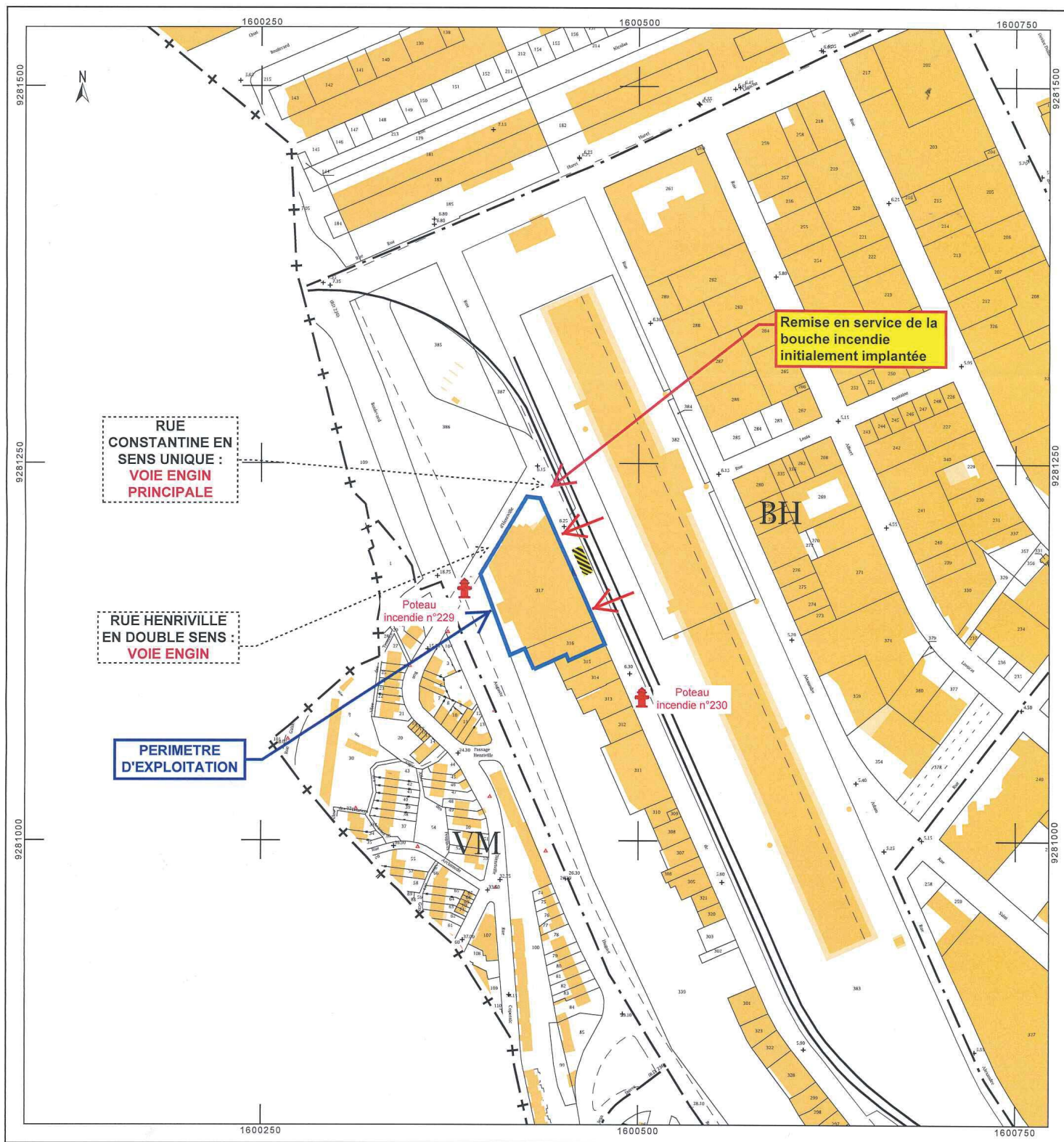
: Aire de stationnement des engins à échelle



: Poteau incendie



: Entrée principale du bâtiment



Pièce jointe n°6 – Annexe 6

Vérifications périodiques

RAPPORT DE VÉRIFICATION



STE SOFRANOR
4 10 RUE DE CONSTANTINE
BP 149
62202 BOULOGNE-SUR-MER CX

Installations électriques

Vérification périodique - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Présence d'observation(s) : Oui

Ce rapport traite de la protection des Travailleurs.


Adresse d'intervention :
STE SOFRANOR
BP 149
62202 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Mission réalisée du 02/05/2019 au 03/05/2019
Accompagnateur : Vérificateur accompagné partiellement par
M. BELLETTRE (Responsable entretien)

N° d'affaire : 25531R026536/1001

N° intervention : 2553119040000000415

Date du rapport : 03/05/2019 - Référence du rapport : 25531/19/3703

 Présence d'observation(s)

12.04 - IF_601

Agence Équipements Dunkerque

Pole Equipements Nord Pas de Calais - Zone Industrielle de Petite Synthé - Avenue de la Gironde
- BP 69004 - 59951 DUNKERQUE CEDEX 2
Tél. : 03 28 21 21 02 - Fax : 03 28 21 21 36
SOCOTEC Equipements - Société par Actions simplifiée au capital de 8.500.100 euros - B34 096 695 RCS
Versailles
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-

Vérificateur : Philippe POMMIER
Nombre de pages : 13



Accréditation n° : 3-1593
Liste des implantations
et portée disponibles
sur www.cofrac.fr

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0.1 GÉNÉRALITÉS	3
0.2 ELÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR	3
0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS	4
0.4 LIMITE DE LA PRESTATION	4
I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES	5
II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES	7
Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-après.	
III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	7
Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-après.	
IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS	7
IV.1 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS	8
IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT	8
IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE	9
IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS	10
IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT	11

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence SOCOTEC qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

(En l'absence de certains éléments de dossier à fournir au vérificateur, d'impossibilité de mise hors tension ou d'inaccessibilité à certaines installations, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité d'une vérification dont le contenu est fixé réglementairement).

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 GÉNÉRALITÉS

Activité principale : Traitement et conditionnement de crustacés.

Délimitation de la vérification : La vérification a porté sur l'ensemble de l'établissement.

Durée d'intervention : 1 jour

Date de la précédente vérification : 02/05/2018

Organisation de la surveillance des installations électriques : Assurée par le service entretien de l'établissement.
Personne chargée de prendre toutes les dispositions utiles : M. BELLETTRE (Responsable entretien).

Compte rendu de fin de visite : Effectué verbalement à M. BELLETTRE (Responsable entretien).

Registre : Visé par le vérificateur.

0.2 ELÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR

Les éléments d'information du dossier technique nécessaires à la réalisation de notre mission sont les suivants :

- Plan des locaux, avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes hors risque d'explosion
Non fourni

Le classement des locaux résulte d'une proposition établie par le vérificateur lors de la première intervention ; en l'absence d'avis contraire, il est considéré comme validé par le chef d'établissement.

- Schémas unifilaires des installations électriques

Référence	Date	Remarque
Schéma FORCLUM N° 08 FORC 0878/02 Ind. C	06/12/2009	Fourni

- Carnets de câbles

Référence	Date	Remarque
Schéma FORCLUM N° 08 FORC 0878/02 Ind. C	06/12/2009	Fourni

- Notes de calcul justifiant du dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection

Référence	Date	Remarque
Note de calcul FORCLUM N° 087 801	09/12/2009	Fourni

- Rapport de vérification initiale ou périodique conduite comme une initiale

Référence	Date	Remarque
Rapport SOCOTEC : A1375/10/1233	22/02/2010	Fourni

- Rapports de vérifications périodiques

Référence	Date	Remarque
Rapport SOCOTEC : A1375/11/1300	07/03/2011	Fourni

Rapport SOCOTEC : A1375/12/1541	02/23/2012	Fourni
Rapport SOCOTEC : A1375/13/2037	22/03/2013	Fourni
Rapport SOCOTEC : A1375/14/2737	09/04/2014	Fourni
Rapport SOCOTEC : A1375/15/1711	30/03/2015	Fourni
Rapport SOCOTEC : A1375/16/3017	18/05/2016	Fourni
Rapport SOCOTEC : 25531/17/3399	12/05/2017	Fourni
Rapport SOCOTEC : 25531/18/3158	14/05/2018	Fourni

- Documents listant l'effectif maximal des locaux pour lesquels un éclairage de sécurité est nécessaire

Non fourni

La liste des installations de sécurité ainsi que l'effectif maximal des locaux résultent des indications relevées sur place par le vérificateur lors de la première intervention. Ils sont considérés comme validés par le chef d'établissement.

0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS

Année	Modifications de structure et travaux réalisés
2010	Remplacement poste HT/BT, adjonction de la ligne 3, d'un tunnel de cuisson, d'une ligne de convoyage crevette, d'une armoire frigorifique et d'installations de compresseurs extérieures

0.4 LIMITE DE LA PRESTATION

Les éléments suivants n'ont pu être vérifiés pour des raisons d'exploitation :

- Essai de plusieurs dispositifs différentiels (*Pour des raisons de service à la demande de M. VERGRIETTE*)

Les éléments suivants n'ont pu être vérifiés pour des raisons d'inaccessibilité :

- Appareil d'éclairage étanche (*Sous enveloppe, inaccessible et hors de portée*)

I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES

Ce chapitre contient toutes les observations relatives aux non-conformités aux textes réglementaires applicables. Chaque observation est numérotée et suivie de la référence de l'article du texte ayant motivé l'observation. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de non-conformité accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement.

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
<u>Observations relatives aux installations Haute Tension</u>			
<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u>			
POSTE HT			
1	Tabouret isolant absent. <i>A remettre en place dans le poste.</i> R.4215-3 NF C 13-100 § 461, 462 & 463, (464 & 711 & 741) NF C 13-200 § 464	X	
<u>Observations relatives aux installations basse Tension</u>			
<u>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</u>			
POSTE HT/BT			
ARMOIRE GÉNÉRALE			
2	Section de liaison entre la barre de liaison des prises de terre et la barre principale de terre du TGBT insuffisante 25 mm ² Cu au lieu de 95 mm ² Al prévu par la note de calcul. <i>Remplacer le câble ou refaire la note de calcul pour confirmer la section existante.</i> R.4215-3 NF C 15-100 § 543	X	
3	Section du conducteur de raccordement du limiteur de surtension insuffisante. <i>A remplacer par un conducteur de section minimale 95 mm² Al entre neutre et limiteur de surtension et limiteur de surtension et terre ou refaire la note de calcul avec la section existante afin de la confirmer.</i> R.4215-3 NF C 15-100 § 543	X	
- Disjoncteur 16 A dernière rangée			
4	Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.</i> R.4215-10 NF C 15-100 § 514 NF C 17-200 § 12	X	Fait JB 06/19
LOCAUX SOCIAUX TD7, HALL (1ER ÉTAGE)			
- Disjoncteur 10A dernière rangée			
5	Absence d'identification. <i>A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.</i> R.4215-10 NF C 15-100 § 514 NF C 17-200 § 12	X	Fait JB 06/19
ZONE FABRICATION - CONDITIONNEMENT			
TABLEAU TD5 BIS			
- PC 400 V auxiliaire process			
6	Absence de continuité du circuit de protection. <i>Relier sur la barre de terre le conducteur de terre du câble</i> R.4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.2		Fait JB 06/19
<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u>			
ZONE CONDITIONNEMENT PRODUCTION			
SALLE DE TRI / CONDITIONNEMENT			

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
	Ligne 1		
7	- Interrupteur général armoire vibreur ligne1 Composant détérioré. <i>A remplacer.</i>	X	Fait SB 06/19
			R.4215-11 et R.4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4
8	- Plusieurs composants armoire vibreur ligne1 Fixation non assurée. <i>A refixer.</i>	X	Fait SB 06/19
			R.4215-11 et R.4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4
	SALLE DE CUISSON		
	coffret prises B47		
9	- Deux prises de courant Défaut de continuité du circuit de protection. <i>A ramener à une valeur inférieure à deux Ohms.</i>		Fait SB 06/19
			R.4215-3 NF C 15-100 § 543
10	Armoire cabine plant Oxydation du bas de l'armoire du à la présence d'eau. <i>Reprendre l'étanchéité de l'armoire</i>	X	Fait en 2018 SB
			R.4215-11 NF C 15-100 § 512 522, 701 à 709, 711 & 717 NF C 17-200 § 4 NF C 15-150-1 § 4
	BUREAUX ADMINISTRATIFS 2EME ETAGE		
	STUDIO		
11	- Raccord dominos éclairage central salle de bain Protection contre les contacts directs non assurée. <i>A placer dans une boîte de dérivation.</i>	X	Fait SB 19/06
			R.4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.1 NF C 15-150-2 § 7

II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES

Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-avant.

III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-avant.

IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS

Dans les tableaux IV.2, IV.4 et IV.5 du présent chapitre, seules les parties d'installation n'ayant pas satisfait aux prescriptions réglementaires sont répertoriées. Elles sont affectées du signe * si elles n'ont pas satisfait aux critères d'appréciation définis ci-après et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit dudit résultat.

Un composant de l'installation peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et essais qui lui sont associés sont satisfaisants. Dans ce cas, l'observation porte sur des prescriptions autres que celles visées par le présent chapitre et elle est explicitée au chapitre I.

Les listes du chapitre IV.4 regroupent les mesures d'isolement des tableaux, canalisations et récepteurs (d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnés pour faciliter leur identification et leur localisation en particulier s'ils sont affectés d'une non conformité), la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection.

La valeur du courant de court-circuit maximal dans le cas d'un tableau de distribution, ou le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection est indiqué entre parenthèse à la suite de la désignation du composant. Le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection tient compte des caractéristiques de l'appareil et de son éventuelle association avec le dispositif situé immédiatement en amont. Le pouvoir de coupure indiqué du dispositif est celui correspondant à sa tension d'utilisation; de ce fait la valeur indiquée peut être inférieure à la valeur du courant de court circuit maximal, sans pour autant qu'une observation soit formulée (par exemple dans le cas d'un départ monophasé).

Eu égard aux caractéristiques des matériels électriques, il n'est pas indiqué de pouvoir de coupure du matériel lorsque la valeur du courant de court circuit maximal est égale ou inférieure à 3 kA.

Les listes du chapitre IV.5 regroupent les mesures d'isolement des récepteurs, et la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection sur les récepteurs, les appareils d'éclairage et les prises de courant (à l'exception bien entendu des appareils de classe II); de plus d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnées pour faciliter leur identification et leur localisation, en particulier, s'ils sont affectés d'une non-conformité. Elles regroupent également, le cas échéant, l'examen du réglage des dispositifs de protection eu égard à l'intensité nominale du récepteur, l'examen des conditions de mise en oeuvre du matériel et de l'adéquation du degré de protection avec les influences externes du local ou emplacement où le composant est installé.

L'absence d'indication de classe d'isolation pour un matériel donné signifie que le dit matériel est de classe I.

IV.1 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Mesures d'isolement

Les mesures d'isolement réalisées pour les installations du domaine BT entre conducteurs actifs et terre, sont comparées aux valeurs définies à l'article 612.3 de la norme NF C 15-100.

La mesure d'isolement est jugée satisfaisante si la valeur mesurée est supérieure aux valeurs suivantes :

- 0,5 M Ohm (sous 500 Volts) en BT < 500 Volts
- 1 M Ohm (sous 1 000 Volts) en BT > 500 Volts

Mesures de continuité des conducteurs de protection, des liaisons équipotentielle et de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution

- Pour les installations du domaine BT :
paragraphe D 6.3 du guide UTE C 15-105 quel que soit le schéma des liaisons à la terre.
- Pour les installations des domaines HTA et HTB :
section 613 de la norme NF C 13-100
parties 412 et 615 de la norme NF C 13-200.
La vérification s'effectue par un examen visuel, en cas de doute, une mesure complémentaire est réalisée.

Mesures des résistances de prises de terre et de boucle de défaut

Le résultat des mesures est comparé aux valeurs données par :

- les articles 411 et 442 de la norme NF C 15-100,
- l'annexe 4.1 du chapitre 41 de la norme NF C 13-100,
- l'article 412 de la norme NF C 13-200.

En schéma TT, la mesure est jugée satisfaisante, si la valeur mesurée est inférieure aux valeurs suivantes :

- 50 Ω pour un dispositif différentiel 1 A,
- 100 Ω pour un dispositif différentiel 500 mA,
- 166 Ω pour un dispositif différentiel 300 mA.

Essais des dispositifs DR

I_{dn} étant le courant assigné de déclenchement différentiel, il est vérifié que le courant différentiel résiduel provoquant le déclenchement du dispositif est compris entre $I_{dn}/2$ et I_{dn} .

Essais des CPI

Les essais, réalisés par référence au document UTE C 63-080, comportent :

- le fonctionnement du dispositif d'essai incorporé,
- le fonctionnement de la signalisation optique incorporée,
- l'existence et le fonctionnement de la signalisation reportée,
- le fonctionnement de l'affichage numérique pour les CPI qui en sont équipés.

IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT

Désignation	Etat fonction (1)	Seuil affiché k	Isolément installation k	Report	Emplacement report	Obs. n°
Réseau BTA du transfo 800 Kva	S	1	32	OUI	Atelier maintenance	

(1) S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant

IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE

Désignation	Localisation de la borne principale de terre	Valeur précédente	Valeur relevée	Barrette (état)	Mode de mesure	Obs. n°
Prise de terre des masses du poste, du neutre et des masses B.T. (Interconnectées)	Poste HT/BT	1	1	Fermée	Piquets	

IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS (BT)

Seuls sont répertoriés dans ce chapitre les circuits, tableaux ou appareillages faisant l'objet d'une observation explicitée au chapitre I du présent rapport.

Vérification des tableaux et canalisations (page n°1)

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) (V)	Isol (M)	Obs n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
POSTE HT/BT										
ARMOIRE GÉNÉRALE (Ik = 18,5 kA)										
Disjoncteur 16 A dernière rangée (PdC = 25 kA)	3G2,5	24	2D	16						2, 3 4
LOCAUX SOCIAUX TD7, HALL (1ER ÉTAGE) (Ik = 8 kA)										
Disjoncteur 10A dernière rangée (PdC = 6 kA)	3G1,5	17	2D	10						5
ZONE FABRICATION - CONDITIONNEMENT										
TABLEAU TD5 BIS (Ik = 12 kA)										
PC 400 V auxiliaire process (PdC = 15 kA)	5G2,5	21	4DD	16	30			*		6

(1) C : Contacteur D : Disjoncteur I : Interrupteur F : Interrupteur-fusibles AD : Fusible AD aM : Fusible aM RT : Relais Thermique
 F : Fusible gf, gF ou gG SF : Sectionneur-Fusibles DC : Discontacteu DD : Disjoncteur Différentiel ID : Interrupteur différentiel PC : Prise de courant * : PdC par filiation
 Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;
 la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;
 la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.
 NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation
 Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.
 (2) Valeur en ms ou S pour sélectif (3) Essai du dispositif DR => S : Satisfaisant - NS : Non satisfaisant (4) Examen visuel => V

IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT

Seuls sont répertoriés dans ce chapitre les récepteurs faisant l'objet d'une observation explicitée au chapitre I du présent rapport.

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°1)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité (°)	Isol (M)	Obs n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
POSTE HT											1
ZONE CONDITIONNEMENT PRODUCTION											
SALLE DE TRI / CONDITIONNEMENT											
Ligne 1											
Interrupteur général armoire vibreur ligne1	1										7
Plusieurs composants armoire vibreur ligne1	1										8
SALLE DE CUISSON											
coffret prises B47											
Deux prises de courant	1								>2		9
Armoire cabine plant	1	I									10
BUREAUX ADMINISTRATIFS 2EME ETAGE											
STUDIO											
Raccord dominos éclairage central salle de bain	1				5	5	6	6			11

(1) C : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gI, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre N indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre NR indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - NVE : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

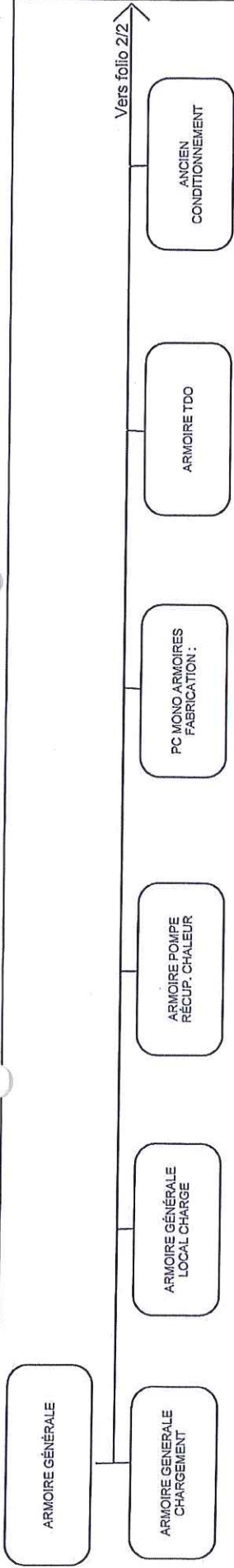
CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

A

B

C



Synoptique de distribution

STE SOFRANOR

Affaire : 25531R026536/1001

Date

Mission réalisée du
02/05/2019 au 03/05/2019

Référence du rapport : 25531/19/3703

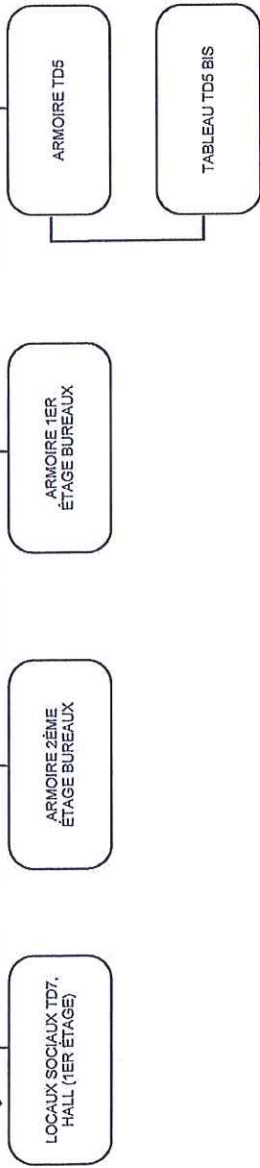
Auteur

Philippe POMMIER

1/2

A

Folio 1/2



B

C



Synoptique de distribution

STE SOFRANOR

Affaire : 25531R026536/1001

Mission réalisée du
02/05/2019 au 03/05/2019

Référence du rapport : 25531/19/3703

Auteur

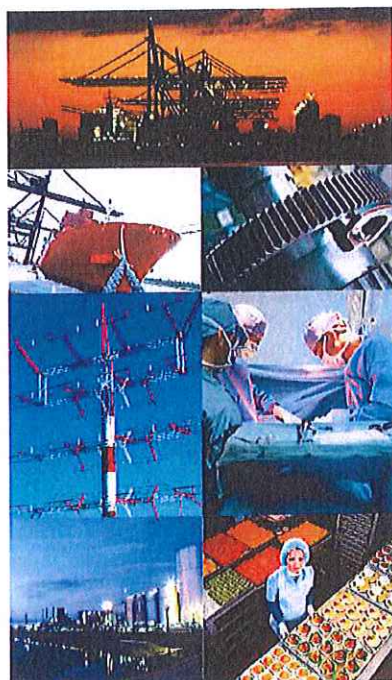
Philippe POMMIER

2/2

SOFRANOR

4-10, rue de Constantine
BP 149
62202 BOULOGNE SUR MER Cedex

*A l'attention de **Julien BELETTRE***



CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUIVANT LE DOCUMENT TECHNIQUE APSAD D19

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

CODE PRODUIT : ETIR0010

Lieu Intervention :
PESCANOVA

4-10, rue de Constantine
BP 149
62202 BOULOGNE SUR MER

Date d'intervention : 12/04/2019 au 12/04/2019



Agence de Calais
84, rue de Haguenu

62100 CALAIS
Tél. : 03.21.46.09.50 - Fax : 03.21.46.09.79

Agence de Calais
84, rue de Haguenu

62100 CALAIS

Tél. : 03.21.46.09.50 - Fax : 03.21.46.09.79

PESCANOVA

4-10, rue de Constantine

BP 149

62202 BOULOGNE SUR MER

Date d'intervention : du 12/04/2019
au 12/04/2019

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUIVANT LE DOCUMENT TECHNIQUE APSAD D19

THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

CODE PRODUIT : ETIR0010

Zone contrôlée : Ensemble des éléments de la liste validée

Adresse(s) d'expédition :

1 ex SOFRANOR

1 ex j.bellettre@nuevapescanova.fr

4-10, rue de Constantine
BP 149
62202 BOULOGNE SUR MER Cedex
A l'attention de Julien BELETTRE

A l'attention de Julien BELETTRE

Intervenant :

Boris DUBRUILLE

Accompagné par :

Technicien de maintenance

Responsable technique :

Boris DUBRUILLE

Rendu compte à :

Julien BELETTRE

Signature

Voir compte rendu Q19 page 3

Directeur industriel

Pièces jointes :

- Attestation de compétence de l'intervenant délivrée par le CNPP
- Attestation métrologique de la caméra de thermographie

SOMMAIRE

1. Q19 – COMPTE-RENDU DE CONTRÔLE	3
2. GENERALITES.....	5
2.1. Objectif	5
2.2. Références	5
2.3. Type de contrôle.....	5
2.4. Matériel utilisé.....	5
2.5. Pièces fournies par l'entreprise utilisatrice.....	5
2.6. Archivage.....	5
3. LEVEE DES ANOMALIES CONSTATEES LORS DE LA VISITE PRECEDENTE.....	6
4. RECAPITULATIF DES MATERIELS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXISTANTS CONTROLES OU NON	7
5. RESULTATS.....	12
5.1. Recommandations.....	12
5.2. Présentation des anomalies constatées avec thermogramme	12
Local compresseurs / Armoire Axima.....	13
Salle des machines / Armoire compresseur/ Porte 1	14

Q19 – COMPTE-RENDU DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE PAR THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

Nom de l'entreprise utilisatrice (ou raison sociale) : PESCANOVA

:
4-10, rue de Constantine
BP 149
62202 BOULOGNE SUR MER

Nature de l'activité exercée : Agro alimentaire

Date de la visite: 12/04/2019

Je, soussigné, Boris DUBRUILLE, opérateur ayant obtenu l'attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP (dont ci-joint copie),

de l'entreprise intervenante suivante :

Nom (ou raison sociale) : Apave Nord-Ouest SAS

: Agence de Calais
84, rue de Haguenau

62100 CALAIS

déclare avoir procédé au contrôle des installations électriques déclarées par l'entreprise utilisatrice et listées au chapitre 4 du présent document, conformément aux obligations du document technique APSAD D19.

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser les bâtiments concernés par le compte-rendu :

La liste des équipements déclarés au chapitre 4 du présent document correspond-elle à l'intégralité des installations électriques des bâtiments concernés : oui non

Si non, celles ne figurant pas dans la liste sont indiquées ci-dessous :

- Coffrets de raccordement et boîtes de dérivation
- Chemins de câbles non visibles et/ou éloignés des matériels contrôlés
- Armoires et coffrets courants faibles ainsi que machines et équipements terminaux non listés au chapitre 4.

L'ensemble des équipements déclarés au chapitre 4 du présent document a-t-il été contrôlé: oui non

Nombre de priorités

- de degré 1 (action immédiate) : 1
- de degré 2 (action sous 2 mois) : 1
- de degré 3 (à surveiller) : 0

La liste récapitulative de ces anomalies est présentée en page(s) suivante(s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de contrôle Q19.

Avis et améliorations proposées (synthèse des préconisations énoncées dans le rapport)

- Les défauts constatés en 2018 au niveau du transformateur et du TGBT ont été solutionnés.
- L'entretien et la modernisation des installations électriques est en net progrès.
- Les installations électriques situées dans les plenums sont en cour de mise à niveau afin de respecter les préconisations du D14A.

A Calais, le 12/04/2019

Signature de l'Opérateur



Cachet de l'Entreprise
de l'Opérateur



Apave Nord-Ouest SAS
84, rue de Haguenau - CS 20117
62102 CALAIS CEDEX
Tél. 03.21.46.09.50 - Fax 03.21.46.09.79

LISTE RECAPITULATIVE DES ANOMALIES CONSTATEES

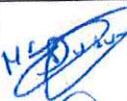
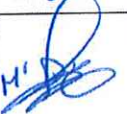
Sur l'installation électrique de l'établissement : PESCANOVA Ensemble des éléments de la liste validée

Site de : BOULOGNE SUR MER

Liste établie le : 12/04/2019

par : Boris DUBRUILLE

de l'entreprise : Apave

Page	Localisation	Matériel	Elément en défaut	(1) Prio- rité	(2) Anomalie soldée le --- Date et visa	(3) Date et visa de validation par contrôle TIR	(4) Déjà signalé
8	Local compresseurs	Armoire Axima	Disjoncteurs Q10-Q11- Q12-Q13	2	30 Avril 2019		Oui
9	Salle des machines	Armoire compresseur/ Porte 1	Voyant porte "marche 100%"	1	30 Avril 2019		Non

(1) Degré de priorité :
1 – action immédiate
2 – action sous 2 mois à compter de la réception du rapport
3 – matériel ou installation à surveiller (Suivi de l'évolution de l'anomalie)

(2) : Voir détail sur la fiche spécifique associée à chaque anomalie – A renseigner par l'entreprise utilisatrice
(3) : Voir détail sur la fiche spécifique associée à chaque anomalie – A viser par l'opérateur réalisant la visite périodique suivante

(4) : Défaut de priorité 1 ou 2 déjà signalé lors du précédent contrôle

2. GENERALITES

2.1. Objectif

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site. Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part.

Ce rapport, établi conformément à l'article 2.5 du document technique APSAD D19, ne constitue qu'un avis technique, les décisions de prévention et de protection relevant de votre propre responsabilité.

La mission a été réalisée selon les prescriptions du document technique APSAD D19, par un opérateur titulaire d'une attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP.

2.2. Références

Document technique APSAD D19. Edition Juillet 2012

2.3. Type de contrôle

- Initial sur installation neuve
- 1^{er} périodique
- Périodique

2.4. Matériel utilisé

- Appareil de photo numérique (peut être inclus dans la caméra de thermographie).

- Caméra de thermographie : Flir ThermaCam P620
Identification : 404000827
Date de mise en service : 18/01/2010

Caractéristique technique de la caméra

Gamme de température : -40 °C à +500 °C
Résolution thermique (NETD) : 0,08 °C à 30 °C
Précision : +/-2% ou +/-2 °C au delà de 100 °C
Bande spectrale : 7,5 à 13µm
Objectif : 24° x 18°

Logiciel utilisé pour l'exploitation des résultats

ThermaCAM Reporter 9.2 Pro

Vérification de la caméra :

Vérification effectuée le : 18/06/2018
Par : FRANCE-INFRA-ROUGE

2.5. Pièces fournies par l'entreprise utilisatrice

- Rapport et compte rendu Q19 établis lors de la dernière visite
- Plan des zones ATEX
- Classement des locaux BE2 et BE3
- Autre :

2.6. Archivage

Ce dossier doit être conservé par l'entreprise utilisatrice avec une durée minimale correspondant à deux périodes de contrôles et avec une durée maximale de 5 ans.

3. LEVEE DES ANOMALIES CONSTATEES LORS DE LA VISITE PRECEDENTE

Ci-dessous figure la liste des anomalies constatées lors de la visite précédente pour lesquelles l'entreprise utilisatrice a engagé une action corrective.

Seules les anomalies présentes dans le rapport antérieur et ayant été levées lors de notre contrôle figurent dans ce tableau.

Page	Localisation	Matériel	Elément en défaut
8	Poste de livraison et transformation	Armoire TGBT - Châssis 2 et 3	Liaison par barres souples type ERIFLEX
9	Poste de livraison et transformation	Transformateur 15kV/400V 800Kva	Cuve du transformateur

La page indiquée est celle du rapport antérieur.

4. RECAPITULATIF DES MATERIELS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXISTANTS CONTROLES OU NON

Conformément aux articles 1.4 et 3.2 du document technique APSAD D19, le client a établi la liste contractuelle du matériel à contrôler. Cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

COLONNE "Charge" :

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré quand c'est possible par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée). En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

"U" signifie : Usuelle (normale)

"F" signifie : Faible

"0" signifie : Nulle (0 %)

COLONNE "Repère" :

"RAS" signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée

"1", "2",...etc renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies

"N.C." signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

"N.S." signifie que la mesure n'est pas significative du fait d'un faible taux de charge.

Partie renseignée par le client			
Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)
Poste de livraison et transformation			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cellule HT arrivée EDF ▪ Transformateur HT/BT 800Kva ▪ Comptage ▪ Batterie de condensateurs ▪ Coffret éclairage local ▪ Armoire TGBT <ul style="list-style-type: none"> ○ Colonne 1 ○ Colonne 2 ○ Colonne 3 	Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel	NC RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019 Cellules non équipées de hublot infrarouge, entretien des cellules réalisé en 2018.
Bureaux étages			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire générale 1^{er} étage ▪ Armoire générale 2^{ème} étage ▪ Coffret rez de chaussée ▪ Coffret chauffage 2^{ème} étage 	Usuel Usuel Usuel Usuel	RAS RAS RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019
Quai réceptions			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 coffrets quais niveleurs ▪ 4 coffrets ports semi automatique 	Faible Faible	RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)
<u>Bureau réception</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau salle carrelée ▪ Coffret extension du tableau 	Usuel Usuel	RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Local charge</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire générale chargement ▪ Armoire générale local charge ▪ 2 chargeurs ▪ Tableau compacteur 	Faible Faible Faible Faible	RAS RAS NS RAS	Contrôlés le 12/04/2019 Hors charge
<u>Vestiaires 1^{er} étage</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau TD 7 ▪ Armoire process TD 5 ▪ Tableau TD5 bis ▪ Tableau sèche bottes hommes ▪ Tableau sèche bottes femmes 	Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel	RAS RAS RAS RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Palier 1^{er} étage (gaine technique)</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau métabisulfite 	Usuel	RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Zone technique (combles sous charpentes)</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau CTA 1 ▪ Tableau CTA 2 ▪ 2 coffrets soupapes chambres froides ▪ Coffrets cordon chauffant de porte ▪ Coffrets cordon de porte (sous canalisations) ▪ Tableau récupération d'énergie ▪ Tableau général portes quai réception ▪ Chemins de câbles 	Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel	RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Local ingrédients</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coffret META 	Usuel	RAS	Contrôlés le 12/04/2019

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)
<p><u>Local compresseur d'air</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire AXIMA ▪ Compresseur KAESER ASD 47 ▪ Coffret coupure compresseur ROLLAIR ET BELAIR ▪ Compresseur ROLLAIR 2000 ▪ Compresseur BELLAIR 	<p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Faible</p> <p>Faible</p>	<p>1</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>NS</p> <p>NS</p>	<p>Contrôlés le 12/04/2019</p> <p>A l'arrêt</p> <p>A l'arrêt</p>
<p><u>Chaufferie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau chaufferie process ▪ Tableau récupération d'énergie 	<p>Usuel</p> <p>Usuel</p>	<p>RAS</p> <p>RAS</p>	<p>Contrôlés le 12/04/2019</p>
<p><u>Extérieurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe -15 AXIMA ▪ Groupe GIAT AXIMA ▪ Groupe SUPERCOLD 	<p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Usuel</p>	<p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p>	<p>Contrôlés le 12/04/2019</p>
<p><u>Stockage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coffret stockage emballage 1 ▪ Coffret stockage emballage 2 ▪ Coffret stockage emballage 3 ▪ Dépileur 1 ▪ Dépileur 2 ▪ Machine SPEEDBOX ligne 1 ▪ Machine SPEEDBOX ligne 3 ▪ Machine MULTIBOX ligne 2 ▪ Tableau monte charges ▪ Armoire ligne 1 	<p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Faible</p> <p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Usuel</p> <p>Faible</p> <p>Usuel</p>	<p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>NS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p> <p>RAS</p>	<p>Contrôlés le 12/04/2019</p>

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)
<u>Salle des machines</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire TD-0 ▪ Armoire aérothermes ▪ Coffret atelier ▪ Armoire CERTUS ▪ Armoire chaudière CERTUS ▪ Armoire compresseur <ul style="list-style-type: none"> ○ Porte 1 ○ Porte 2 ○ Porte 3 ○ Porte 4 ○ Porte arrière ▪ Coffret compresseur HP 	Usuel Nulle Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Faible	RAS NS RAS RAS RAS 2 RAS RAS RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019 Equipement à l'arrêt
<u>Local déballage</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tableau tapis déchets ▪ 2 Coffret portes 	Usuel Usuel	RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Sas hygiène</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coffret lave bottes ▪ 2 coffrets portes 	Usuel Usuel	RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Local tunnel de cuisson</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire tunnel de cuisson ▪ Armoire QUEMENER 	Usuel Usuel	RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Ancien atelier cuisson</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire décongélation en cuves ▪ Coffret cuiseur 1 ▪ Coffret cuiseur 2 ▪ Coffret cuiseur 3 ▪ Coffret cuiseur 4 ▪ 3 coffrets portes ▪ Tableau sortie tunnel 	Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel	RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS	Contrôlés le 12/04/2019

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)
<u>Atelier conditionnement</u>			
Contrôlés le 12/04/2019			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Ligne 1</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Armoire tapis ○ Tableau NEWTEC ○ Armoire SEALPAC ○ Coffret cerceuse ○ Tableau ID PACK ▪ <u>Ligne 2</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Armoire tapis ○ Armoire FILPACK ○ Coffret cerceuse ○ Tableau empileur ○ Tableau dépileur ○ Tableau SEALPAC 750 ○ Peseuse BIZERBA ▪ <u>Ligne 3</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Armoire tapis BIZERBA ○ Tableau empileur ○ Tableau SEALPAC A8 ○ Armoire FILPACK ○ Tableau élévateur ▪ <u>Ligne 4</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tableau tapis entrée MECA ○ Armoire MECA ▪ <u>Ligne 5 congelés</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Armoire remplisseuse ▪ Armoire tapis ligne manuelle ▪ Coffret prises 	<ul style="list-style-type: none"> Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel Usuel 0% 	<ul style="list-style-type: none"> RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS RAS NC 	
<u>Local compacteurs</u>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire compacteurs 	Usuel	RAS	Contrôlés le 12/04/2019
<u>Local lavage casiers</u>			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Armoire lavage 	Usuel	RAS	Contrôlés le 12/04/2019

5. RESULTATS

5.1. Recommandations

Dans le cadre de notre prestation relative à la prévention des risques d'incendie d'origine électrique, des recommandations peuvent être formulées ci-après :

- Néant

5.2. Présentation des anomalies constatées avec thermogramme

NOTA : Chaque anomalie est présentée avec :

- Une photographie
- Un thermogramme
- Un tableau de résultat
- Un ensemble de commentaires associés aux images.

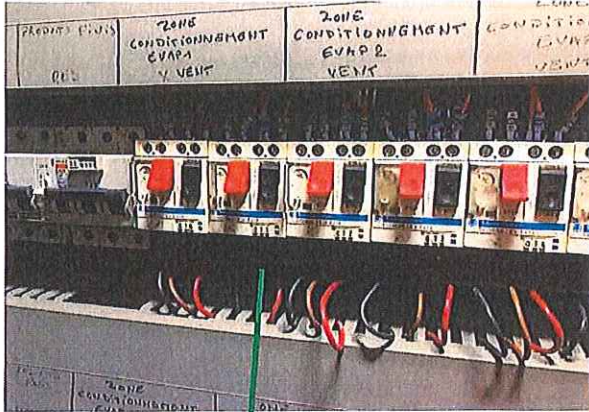
Nous précisons que les valeurs des températures sont indicatives.
Les différences de températures entre spots sont beaucoup plus significatives.

Degré de priorité des mesures préconisées :

- 1 – action immédiate
- 2 – action sous 2 mois à compter de la réception du rapport
- 3 – matériel ou installation à surveiller (Suivi de l'évolution de l'anomalie)

Photo et Identification

Repère 1.



Localisation :
Local compresseurs

Matériel contrôlé :
Armoire Axima

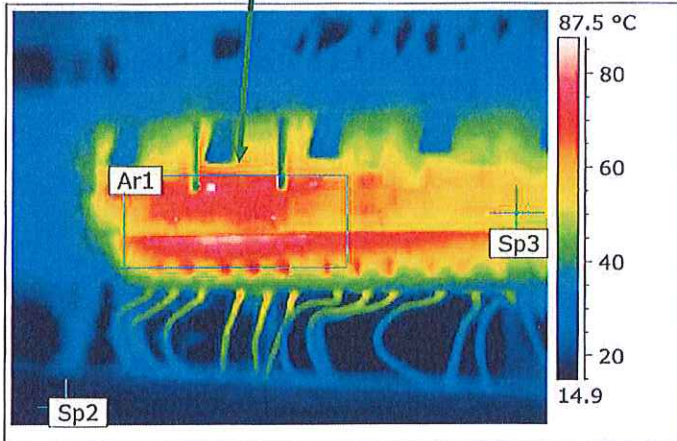
Élément en défaut :
Disjoncteurs Q10-Q11-Q12-Q13

Intensité : 1.2A

Taux de charge estimé : 100%

Milieu environnant : RAS

Thermogramme IR_50481.jpg effectué le: 12/04/2019 par Boris DUBRUILLE



Paramètres de mesure	
Emissivité	0.85
Distance de prise de vue	0.5 m
Objectif de la caméra	FOL38

Températures	
Maximum Défaut (Ar1)	105.9 °C
Scène thermique (Sp2)	17.7 °C
Élément similaire (Sp3)	53.9 °C
Ecart Ar1- Sp2	88 °C
Ecart Ar1- Sp3	52 °C

Défaut constaté / Cause(s) probable(s)

Défaut déjà constaté : Oui

- Echauffement des disjoncteurs Q10-Q11-Q12-Q13, ils sont tous les 4 réglés au maximum de leurs plages.

Préconisation(s)

Degré de priorité : 2

- Remplacer les disjoncteurs par des modèles de plages supérieures permettant le réglage en "bas de plage".

Suite donnée par l'entreprise utilisatrice:

Action corrective effectuée le : 30 Avril 2019 Par : M. DUBRUILLE

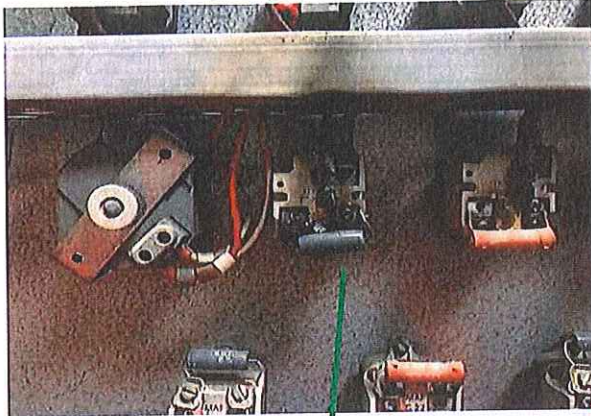
Signature

TIR de vérification effectué le :
Commentaires éventuels :

Par :

Photo et identification

Repère 2.



Localisation :

Salle des machines

Matériel contrôlé :

Armoire compresseur/ Porte 1

Elément en défaut :

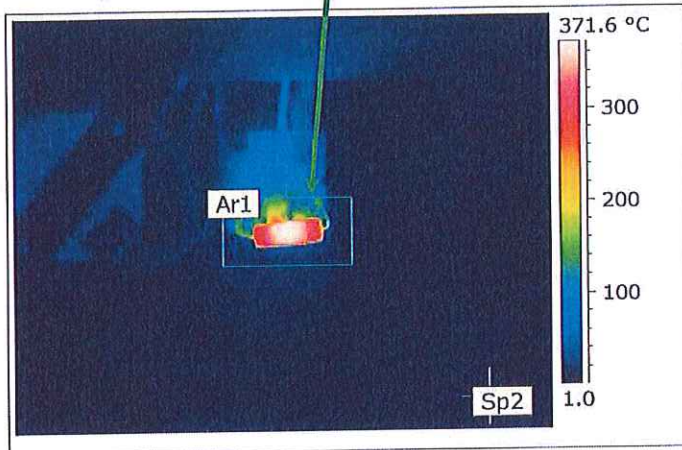
Voyant porte "marche 100%"

Intensité : /

Taux de charge estimé : 100%

Milieu environnant : RAS

Thermogramme IR_50482.jpg effectué le: 12/04/2019 par Boris DUBRUILLE



Paramètres de mesure	
Emissivité	0.85
Distance de prise de vue	0.5 m
Objectif de la caméra	FOL38

Températures	
Maximum Défaut (Ar1)	375.4 °C
Scène thermique (Sp2)	12.4 °C
Ecart Ar1- Sp2	363 °C

Défaut constaté / Cause(s) probable(s)

Défaut déjà constaté : Non

- ⚠ Echauffement de la résistance du voyant lumineux.
- ⚠ La résistante est en contact avec la poignée de l'interrupteur général lorsque la porte est fermée.

Préconisation(s)

Degré de priorité : 1

- ⚠ Maintenir la porte de l'armoire ouverte dans un premier temps afin que la résistance ne vienne pas en contact avec la poignée de manoeuvre de l'interrupteur général. Remplacer le voyant lumineux.

Suite donnée par l'entreprise utilisatrice:

Action corrective effectuée le : 30 Avril 2019 Par : H. DUBREUILLE
Commentaires éventuels sur l'intervention :

Signature

TIR de vérification effectuée le : Par :
Commentaires éventuels :



ATTESTATION DE COMPETENCE

pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

Attestation n° 05.060 D

Date de fin de validité : 29/10/2022

Décernée à Monsieur Boris DUBRUILLE

Fait à Saint-Marcel

Le 29/10/2018

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compléments de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Thibault Gcusset
Directeur formation



The World's First

Attestation de vérification périodique n° 1806-404000827

Cette attestation a été établie sur la base de la spécification technique ST LPMES DEC 18 004 du 26/04/2018 pour la vérification périodique des caméras de mesure thermographique utilisées pour le contrôle d'installations électrique dans le cadre du D19.

DEMANDEUR

France Infra Rouge

DENOMINATION DU PRODUIT

Caméra de thermographie

REFERENCE COMMERCIALE

FLIR P620

NUMERO DE SERIE

404000827

Vérification préliminaire d'étalonnage		
Exigence		
66,5	T _{mesurée}	70,5
Température retenue en °C		
69,3		
Résultat		
Conforme à l'exigence de la ST LPMES DEC 18 004		

Uniformité de la réponse thermique				
Exigence				
66,4	T _{mesurée}	70,6		
Températures retenues (moyennes sur zone), en °C				
67,0	67,1	66,7	66,9	68,8
Résultat				
Conforme à l'exigence de la ST LPMES DEC 18 004				

Le corps thermorayonnant utilisé pour la vérification est de type BB100, de marque FLIR Systems, étalonné le 05/01/2018 - rapport n° CC18-012 le 16/01/2018 - température centrale corrigée : 68,5°C ±0,6°C écart : 0,5°C

Attestation établie le 18 juin 2018

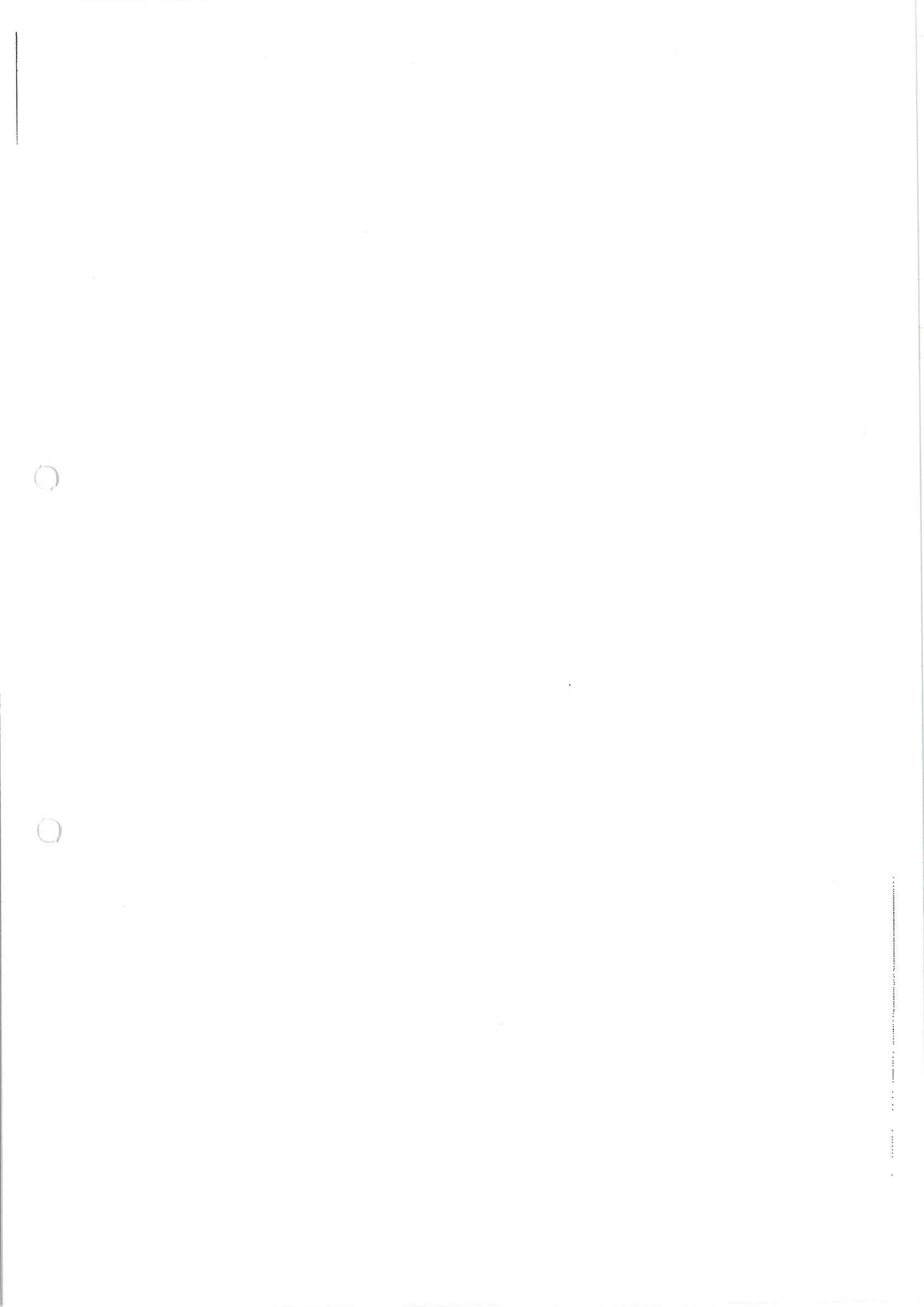
Valable jusqu'au 18 juin 2019

Cache: et signature de l'entreprise

FLIR SYSTEMS S.r.l.
Via L. Manara, 2
20051 LIMBIATE (MI)
C.F.e.P. IVA12240140157

The Forward Looking Infrared Company

FLIR Systems SRL • Via L. Manara, 2 • 20051 LIMBIATE MI





PROCES VERBAL D'INTERVENTION SUR PARC EXTINCTEUR

INFORMATIONS EUROFEU

Société : EUROFEU SERVICES Tâche : 102536616-1 N°Appel : 102536616

Bon de commande client :

N°Parc : 10272288 N°Contrat : 10077759 Type contrat : Classique

Employé : AYP Unité de vente : Arras Technicien : PREVOST AMAURY

INFORMATIONS INTERVENTION DU 25/10/2019

Nom client : C429715 - SOFRANOR

Contact du site : David HERBEZ

Adresse intervention : SOFRANOR (PESCANOVA)
4 RUE DE CONSTANTINE
62200 BOULOGNE SUR MER
FRANCE

Adresse Pv : 4 RUE DE CONSTANTINE
62200 BOULOGNE SUR MER
FRANCE

Signature registre : Oui

Problème accessibilité : Non

Commentaire :

Plan de prévention spécifique : Non Modifications établissement : Aucune



N°	Info	marque	gamme	année	Co	PP	J	C	R	CG	P	L	T/D	TE	ET	SC	PA	AD	FO	AS	G	Visuel	Fonctionnel	Commentaires
1	6L_PA_EPA/1 Empla: entree bureau Bât: Niv: 1	RO	F26PPL	2009	05																	-Appareil + de 10 ans	-Appareil remplacé pdt la vérif	
1	6L_PA_EPA BIO/1 Empla: entree bureau Bât: Niv: 1	EU	bioversal	2019	12									X			X					-Bon état	-Bon fonctionnement	
2	2KG_CO2/2 Empla: bureau Bât: Niv: 1	RO	CO2	2014	02	X								X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
3	6L_PA_EPA/3 Empla: bureau Bât: Niv: 1	RO	F26PPL	2009	05																	-Appareil + de 10 ans	-Appareil remplacé pdt la vérif	
3	6L_PA_EPA BIO/3 Empla: bureau Bât: Niv: 1	EU	bioversal	2019	12									X			X					-Bon état	-Bon fonctionnement	
4	6L_PA_EPA/4 Empla: archives Bât: Niv: 2	RO	F26PPL	2014	07	X																-Bon état	-Bon fonctionnement	
5	6L_PA_EPA/5 Empla: COULOIR Bât: Niv: 2	RO	F26PPL	2014	07	X								2			X					-Bon état	-Bon fonctionnement	
6	2KG_CO2/6 Empla: LABO Bât: Niv: 2	RO	CO2	2012	02	X								X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
7	2KG_CO2/7 Empla: cuisine Bât: Niv: 2	RO	CO2	2012	02	X								X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
8	6KG_PA_ABC/8 Empla: Comble Bât: Niv: 2	RO	F26PPL	2014	07	X																-Bon état	-Bon fonctionnement	
9	9L_PA_EPA/9 Empla: palier Bât: Niv: 2	RO	F29PPL	2014	07	X								2			X					-Bon état	-Bon fonctionnement	
10	6KG_PA_ABC/10 Empla: quai reception Bât: Niv: 0	RO	F26PPL	2014	07	X								2			X					-Bon état	-Bon fonctionnement	
11	6KG_PA_ABC/11 Empla: quai reception Bât: Niv: 0	RO	F26PPL	2009	05																	-Appareil + de 10 ans	-Appareil remplacé pdt la vérif	

Légende:
 PP:Pression Permanente;J:Joint;C:Charge;R:Recharge;CG:CartoucheGaz;P:Percuteur;L:Lance;T/D:Tromblon-Diffuseur;TE:Tête;ET:Étiquette;SC:Selle
 PA:Pastille;AD:Additif;FO:Fongicide;AS:Aseptisant;G:Goupille;CF:Code Fonctionnel;CV:Code Visuel;CL:Commentaire;Ligne;



N°	Info	marque	gamme	année	Co	PP	J	C	R	CG	P	L	T/D	TE	ET	SC	PA	AD	FO	AS	G	Visuel	Fonctionnel	Commentaires	
11	6KG_PA_ABC /11 Empla: quai reception Bât: Niv: 0	EU	EUROTECH	2019	12									X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
12	9L_PA_EPA_BIO /12 Empla: couloir chambre froi Bât: Niv: 0	EU	BIOVERSAL	2018	02		X							X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
13	9L_PA_EPA /13 Empla: couloir chambre froi Bât: Niv: 0	RO	F29PPL	2010	02		X							X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
14	9L_PA_EPA /14 Empla: couloir chambre froi Bât: Niv: 0	RO	F29PPL	2014	07		X	X						2	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
15	9L_PA_EPA_BIO /15 Empla: Couloir chambre froi Bât: Niv: 0	EU	BIOVERSAL	2016	02		X							X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
16	9L_PA_EPA_BIO /16 Empla: couloir chambre froi Bât: Niv: 0	EU	BIOVERSAL	2018	02		X							X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
17	9L_PA_EPA /17 Empla: couloir chambre froi Bât: Niv: 0	RO	F29PPL	2011	02		X							X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
18	9L_PA_EPA_BIO /18 Empla: couloir chambre froi Bât: Niv: 0	EU	BIOVERSAL	2018	02		X							X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
19	9L_PA_EPA_BIO /19 Empla: salle carrelé Bât: Niv: 0	EU	bioversal	2019	12									X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
19	9L_PA_EPA /19 Empla: salle carrelé Bât: Niv: 0	RO	F29PPL	2009	05																		-Appareil + de 10 ans	-Appareil remplacé pdt la vérif	
20	9L_PA_EPA_BIO /20 Empla: salle carrelé Bât: Niv: 0	EU	BIOVERSAL	2018	02		X							X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	
21	9KG_PA_ABC /21 Empla: salle machine Bât: Niv: 0	RO	F29PPL	2009	05																		-Appareil + de 10 ans	-Appareil remplacé pdt la vérif	
21	9KG_PA_ABC /21 Empla: salle machine Bât: Niv: 0	EU	EUROTECH	2019	12									X	X								-Bon état	-Bon fonctionnement	



N°	Info	marque	gamme	année	Co	PP	J	C	R	CG	P	L	T/D	TE	ET	SC	PA	AD	FO	AS	G	Visuel	Fonctionnel	Commentaires	
22	2KG_CO2/22 Empla: salle machine Bât: Niv: 0	RO	CO2	2010	02	X	X									X	X						-Bon état	-Bon fonctionnement	
23	6KG_PA_ABC/23 Empla: salle machine Bât: Niv: 0	EU	EUROTECH	2019	12											X	X						-Bon état	-Bon fonctionnement	
23	6KG_PA_ABC/23 Empla: salle machine Bât: Niv: 0	RO	F26PPL	2009	05																		-Appareil + de 10 ans	-Appareil remplacé pdt la vérif	
24	5KG_CO2/24 Empla: salle machine Bât: Niv: 0	FI	AUTRES	2009	05	X																	-Appareil + de 10 ans	-A remplacer	
24	5KG_CO2/24 Empla: salle machine Bât: Niv: 0	EU	DXV5	2019	12	X							X				X						-Bon état	-Bon fonctionnement	
25	5KG_CO2/25 Empla: groupe froid Bât: Niv: 0	RO	CO2	2014	02	X	X										X						-Bon état	-Bon fonctionnement	
26	6KG_PA_ABC/26 Empla: groupe froid Bât: Niv: 0	RO	F26PPL	2009	05																		-Appareil + de 10 ans	-Appareil remplacé pdt la vérif	
26	6KG_PA_ABC/26 Empla: groupe froid Bât: Niv: 0	EU	EUROTECH	2019	12												X						-Bon état	-Bon fonctionnement	
27	9KG_PA_ABC/27 Empla: groupe froid Bât: Extérieur	RO	F29PPL	2013	02		X										X						-Bon état	-Bon fonctionnement	
28	6KG_PA_ABC/28 Empla: local charge Bât: Niv: 0	EU	EUROTECH	2015	02		X										X	X					-Bon état	-Bon fonctionnement	
29	9L_PA_EPA/29 Empla: deballage Bât: Niv: 0	RO	F29PPL	2012	02		X										X						-Bon état	-Bon fonctionnement	
30	9L_PA_EPA BIO/30 Empla: quai expedition Bât: Niv: 0	EU	BIOVERSAL	2016	02		X										X	X					-Bon état	-Bon fonctionnement	
31	9KG_PA_ABC/31 Empla: compacteur Bât: Niv: 0	EU	EUROTECH	2018	02		X										X	X					-Bon état	-Bon fonctionnement	

Légende: J:Joint;C:Charge;R:Recharge;CG:CartoucheGaz;P:Percuteur;L:Lancee;T/D:Tromblon-Diffuseur;TE:Tête;ET:Etiquette;SC:Scelle
 PP:Pression Permanente;AS:Aseptisant;G:Goupille;CF:Code Fonctionnel;CV:Code Visuel;CL:Commentaire;Ligne;
 PA:Pastille;AD:Additif;FO:Fongicide;AS:Aseptisant;G:Goupille;CF:Code Fonctionnel;CV:Code Visuel;CL:Commentaire;Ligne;